FR

1. Définition selon la norme DIN SPEC 51603-6

Le bio-fioul B10 (ou Bio 10) est un mélange de fioul à basse teneur en souffre (< 50 mg/kg) additionné de 5.9 à 10.9 % (en volume) d'EMAG*.

Le bio-fioul B5 (ou Bio 5) est un mélange de fioul à basse teneur en souffre (< 50 mg/kg) additionné de 3 à 5.9 % (en volume) d'EMAG*.

L'EMAG* est produit à partir d'huile végétale ou de graisse animale transformées.

* EMAG : Ester Méthylique d'Acide Gras également appelé FAME (Fatty Acid Methyl Ester).

2. Règles d'utilisation et de stockage du bio-fioul

⚠ En cas d'utilisation de bio-fioul, l'installation doit être mise en conformité :

- Procéder au nettoyage préalable de la cuve.
- La conduite d'alimentation en fioul (entre la cuve et le filtre fioul) doit se faire en système monotube. Ne pas utiliser de conduite d'amenée de fioul en cuivre ou en zinc, ni de pièces en laiton. Utiliser des tubes en acier inoxydable ou en matière synthétique autorisée pour cet usage.
- Le stockage prolongé (plus de 6 mois) est à éviter pour des raisons de stabilité du bio-fioul.
- L'utilisation du bio-fioul comme combustible rend impératif au minimum un entretien du brûleur et de la chaudière par an (Se référer aux notices fournies avec ces appareils).

3. Brûleurs et chaudières compatibles avec le biofioul B5

Tous nos appareils (chaudières fioul, brûleurs fioul) De Dietrich sont compatibles avec le biofioul B5.

4. Brûleurs et chaudières compatibles avec le biofioul B10

⚠ Le bio-fioul B10 est utilisable comme combustible uniquement pour les brûleurs De Dietrich avec réchauffeur listés ci-dessous.

Brûleurs				Chaudières
Gamme	Désignation	N° d'article	Brûleurs concernés*	
M 100	M 100 RS	8802-7318	A partir de 2011*	-
M 100 CRS	M 103 CRS	9758-2051		GTU 123/1203 RS
	M 104 CRS	9758-2052		GTU 124/1204 RS
M 100 PRS	M 103 PRS	8802-7193		GTU 1203 RS/V
	M 104 PRS	8802-7194		GTU 1204 RS/V
M 100 CS FF	M 104 CS FF	9758-2063		GTU 124/1204 S FF
	M 105 CS FF	3000-00630		GTU 125/1205 S FF
M 100 PS FF	M 104 PS FF	9758-2064		GTU 1204 S/V FF
	M 105 PS FF	3000-00631		GTU 1205 S/V FF
M 120 N	M 123 N	1000-08873		-
	M 124 N	1000-08874		-
	M 125 N	1000-08875		-
M 120 CN	M 123 CN	1000-03880		GTU C 123/1203
	M 124 CN	1000-03881		GTU C 124/1204
	M 125 CN	1000-03882		GTU C 125/1205
M 120 PN	M 123 PN	1000-03883		GTU C 1203 V
	M 124 PN	1000-03884		GTU C 1204 V
M 120 CN FF	M 123 CN FF	1000-07910		GTU C 123/1203 FF
	M 124 CN FF	1000-07911		GTU C 124/1204 FF
	M 125 CN FF	1000-07912		GTU C 125/1205 FF
M 120 PN FF	M 123 PN FF	1000-07913		GTU C 1203 V FF
	M 124 PN FF	1000-07914		GTU C 1204 V FF
M 120 N	M 124 N-SFC	1000-14312		SFC 25/1025
M 120 N FF	M 124 N FF-SFC	1000-14313		SFC 25/1025 FF
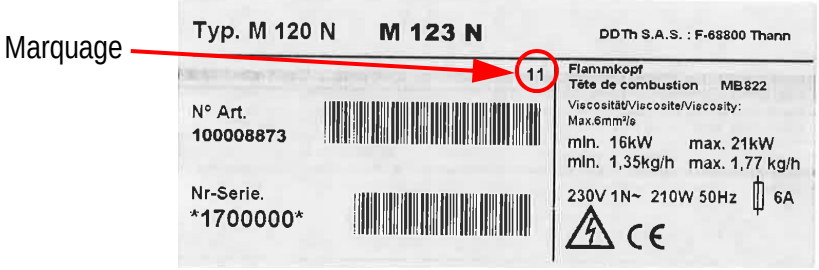
* Brûleurs concernés : marquage supérieur ou égal à 11 (Année 2011)